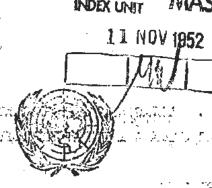
## NATIONS UNIES

# ASSEMBLEE GENERALE



Distr.

A/C.4/210 7 novembre 1952

ORIGINAL : FRANÇAIS

Septième session
QUATRIEME COMMISSION

COMMUNICATIONS ADMINISTRATION FRANÇAISE
BY RELATIVES A L'AUDITION ACCORDEE A L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Note du Secrétaire général : Conformément à la décision prise par la Quatrième Commission le 6 novembre 1952, à sa 265ème séance, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de la Quatrième Commission les communications réques à ce sujet.

Ces communications considtent d'une part, en 63 oâblegrammes s'essociant aux protestations de l'Assemblée territoriale (A/C.4/213 et Rev. 1) et déclarant que Monsieur Ruben Un Nyobe n'est pas qualifié pour parler au nom des populations cameroundless et, d'autre part, en trois lettrés et deux câblogrammes protestant contre l'opposition exprimée par l'assemblée territoriale à l'audition de Monsieur Ruben Um Nyobe, secrétaire général de l'Union des populations du Cameroun.

A/C.4/218 Français Page 2

> A. TELEGRAMMES PROTESTANT COMTRE L'AUDITION ACCORDER A L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

> > I

SANGMILIMA 31 OCTOBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE NATIONS UNIES NEW-YORK
PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE DESIGNATION UM NYOBE REPRESENTER CAMEROUN
COMMISSION TUTFLIE

SECTION EVOLUTION SOCIALE CAMEROUN SANGMELIMA

II

YACUNDE 1 NOVEMBRE 1952

UNATIONS 4e COMMISSION NEW-YORK

RAISON LIBERTES HUMAINES EDICTEES ET PROTEGEES PAR DECLARATION DROTAS L'HOMM PROCLAMES PAR ONU ET PAR CONSTITUTION FRANÇAISE 1946 SECTION SOCIALISTE SFIO SANCMELIMA VOUS ADRESSE PROTESTATION INDIGNEE MAIS ENERGIQUE ET S'ELEVE AVEC FORC CONTRE DESIGNATION UM NYOBE RUBEN CHEF UPC COMME REPRESENTANT INTERET CAMEROUNAIS ASSEMBLEE TENERALE ONU STOP INTERESSE N'ETANT PAS ELU PEUPLE N'A AJCUNE QUALITE POUR TRAITER AVEC ONU AU NOM POPULATIONS CAMEROUN STOP MOTION PROTESTATION SUIT SECTION SFIO SANGMELIMA

III

SANGMELIMA 1 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE NATIONS UNIES NEW-YORK
FORMONS OPPOSITION RESPECTUEUSE MAIS FORMELLE AUDITION UM NYOBE ELEMENT NON

REPRESENTATIF

SOCIALISTES SFIO SANGMELIMA

IV

SANGMELIMA 31 OCTOBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE NATIONS UNLES NEW-YORK

NOUS OPPOSONS RIGOUREUSEMENT AUDITION UM NYOBE ELEMENT NON REPRESENTATIF

SECTION BLOC DEMOCRATIQUE SANGMELIMA

T

SANGMELIMA 2 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE NATIONS UNIES NEW-YORK
SOMMES ACCORD AVEC ASSEMBLEE TERRITORIALE CAMEROUN POUR REFUSER AUDITION

UM NYOBE ELEMENT NON REPRESENTATIF RESPECTS SECTION ASSOCIATION CHEFS AFRICAINS SANGMELIMA

EDEA 1 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT Le COMMISSION ORGANISATION NATIONS UNIES NEW-YORK

SACK VICE PRESIDENT ESOCAM, EDEA

EDEA 1 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ORGANISATION NATIONS UNIES NEW-YORK

SANAGA MARITIME MAN THANK.

BIMAI REPRESENTANT BASSA, EDEA

EDEA 31 OCTOBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

UM NYOBE NON MANDATE PAR POPULATION NDOGBIANCA IMPOSSIBLE PARLER EN NOTRE NON FOUT FELIX CHEF SUPERIEUR TRIBU NDOCBIANGA

A TILLY OF EXPERIMENTAL RESIDENCE OF THE TRANSPORT OF THE CONTRACT OF THE PARTY OF EDEA 1 NOVEMBRE 1952 AND US WE WE WANTED TO STREET ALL LOS OF THE PROPERTY AND AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROP

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

REFUSONS UM NYOBE NOUS REPRESENTER ONU

OYOLO CHEF YAMBASSA, EDEA

and the second of the second o

to and its alternation of the and one

De l'age value à l'agent

MARKET WAS A CITY OF TRANSPORT BEFORE

EDEA I NOVEMBRE 1952 FURSION OF THE TOP TOP TOP TOP TO THE TOP TO A SHEET PROMISE

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

OPPOSITION ENERGIQUE CONTRE AUDITION UM NYOBE NE REPRESENTANT PAS POPULATION LOUNGARE

The state of the sound of the second of the

NGOSSO CHEF SUPERIEUR

IX

EDEA 2 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION (PRESIDENT FOURTH COMMISSION)
NEW-YORK (UNITED NATIONS)

CHEFS NOTABLES DELECUES PAR POPULATION SUBDIVISION BABIMBI REPRESENTANT 50.000 HABITANTS PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE INVITATION REPRESENTANT UPC NEW-YORK STOP UM NYOBE PAS QUALIFIE PARLER NOM POPULATION BABIMBI SIGNATURES MAHOP BIBOUM BINENG BASSEGA IMANDY BELLE BASSAM

XII

EDEA 1 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE AUDITION ONU UM NYOBE AUCUNE QUALITE POUR REPRESENTER PLANTEURS NOTABLES CANTON BIKOK
HONDT PLANTEUR

XIII

YAOUNDE 1 NOVEMBRE 1952

SECRETAIRE GENERAL DEPARTEMENT TUTELLE FLUSHING MEADONS NEW-YORK

BLOC DEMOCRATIQUE CAMEROUNAIS PROTESTE ENERGIQUEMENT CONTRE INVITATION
REPRESENTANT PARTI POLITIQUE DIT UNION POPULATION CAMEROUNAISE STOP PARTI POLITIQU
NE COMPORTANT AUCUN TITRE POUVANT REPRESENTER MASSES CAMEROUNAISES STOP COPIE MOT
ADRESSEE MISSION VISITE CONSEIL TUTELLE ACTUELLEMENT AU CAMEROUN
PRESIDENT SAKOUMA

XIV

경기 그 회사 전에 보고 생각을 가장 없다.

NGAOUNDERE 2 NOVEMBRE 1952 QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

FONCTIONNAIRES AFRICAINS SERVICE NGAOUNDERE PROTESTENT ENERGIQUEMENT CONTRE DEPART UM NYOBE STOP PETITIONS SUIVRONT KOHNN ALBERT ET NANA DJAFAROU

XA

NKONGSAMBA 1 NOVEMBRE 1952

CONSEIL TUTELLE FLUSHING MEADOWS NEW-YORK

ESOCAM REUNION PLENIERE PROTESTE AVEC ENERGIE CONTRE CONVOCATION CONSEIL
TUTELLE PRESIDENT UPC NON MANDATE PAR POPULATION CAMEROUNAISE ET NON REPRESENTANT

INTERETS ET OPINION POPULATION CAMEROUNAISE MANGOUA PRESIDENT ESOCAM BP 74 NKONGSAMBA

... XVI

EBOLOWA 31 OCTOBRE 1952

DELEGUE EVOLUTION SOCIALE CAMEROUNAISE PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK
ADHERENTS MOUVEMENT ESOCAM REGION BOULOUE REUNIS CE JOUR EBOLOWA S'ELEVENT
CONTRE DECISION NATIONS UNIES CONVOQUER NEW-YORK SECRETAIRE GENERAL UPC UM NYOBE
STOP INTERESSE SEULEMENT HABILITE EXPOSER THESES KOMINFORM STOP DEMANDE RESPECT
PAR ASSEMBLEE PRINCIPES DEMOCRATIQUES CHARTE NATIONS UNIES ET CONVOCATION NEW YORK
REPRESENTANTS LIBREMENT ELUS PAR ENSEMBLE POPULATION CAMEROUNAISE
MEDOU EDJOA

XVII

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952 QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

VU RADIO PRESSE 26 OCTOBRE 1952 AU NOM ASSOCIATION SOLIDARITE DU NKAM ET DE COMMUNAUTE BONABEKE PROTESTONS ENERGIQUEMENT ET NOUS ELEVONS AVEC TOUS MEMBRES ASSEMBLEE TERRITORIALE CONTRE REPRESENTATION CAMEROUN PAR UM NYOBE REPRESENTANT PARTI POLITIQUE STOP SEULE ATCAM HABILITE A PARLER AU NOM CAMEROUNAIS SIGNE PRESIDENT SOLINKANI CHEF COMMUNCUTE BONABEKE, YABASSI, KOLUMKANG JACQUES EX CANDIDAT A L'ATCAM

#### XVIII

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

AU NOM COMMUNAUTE MUSULMANE YABASSI JE DECLARE REFUSER UM NYOBE COMME REPRESENTANT DESIRE PRENDRE CONTACT ET LE CONNAITRE AVANT LUI CONFERER MANDAT IMAN MALLAM AZOU

XIX .

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

YONG NTOUMBA REPRESENTANT PLANTEURS DONGMENG YABASSI REFUSE REPRESENTATION
UM NYOBE DONT N'AVCUE JAMAIS ENTENDU PARLER
YONG NTOUMBA

MATERIAL DE L'ARRESTE LE MEDIA DE L'ARTERIA DE MARCHETA LA COMPANION DE LA COM

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

COMMUNAUTE BANYA IGNORE CAPACITE ET INTELLIGENCE UM NYOBE REFUSE ACCEPTER SA REPRESENTATION CAMEROUN

·运动性 经净有效 数。

THE PER CHAIN OF THE COMPLEXION OF A COMPLEX COMPLEXION OF STATE YABASSI 3. NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK ntuba kum grand planteur de mbang yabassi refuse nyobe qui est un inconnu NTUBA KUM

XXII

BATOURI 1 NOVEMBRE 1952

UNITED NATIONS ORGANIZATION NEW YORK PROYESTE CONTROL CONVOCATION QUATRIEME COMMISSION NOME UM NYOBE TOTALEMENT INCONNU AUQUEL CONTESTE ABSOLUMENT DROIT PARLER NOM POPULATION REGION LOM ET KADEI STOP LETTRE MEME OBJET ENVOYEE PRESIDENT MISSION VISITE STOP NARY CHEF SUPERIEUR, BATOURI

IIIIX

GUIDER 2 NOVEMBRE 1952

NATIONS UNIES (UNITED NATIONS) NEW-YORK

AVONS APPRIS AVEC COLERE CONVOCATION DU NOMME UM NYOBE PRES VOUS STOP CET HOMME EST INCONNU CHEZ NOUS STOP AU NOM TOUS CHEFS NOTABLES ET POPULATION DE CUIDER JE PROTESTE CONTRE CE VOYAGE STOP NOUS INTERDISONS A UM NYOBE DE PARLER POUR NOUS

....

BOUHARI

GUIDER 1 NOVEMBRE 1952

MISSION ONU NEW-YOFK

AU NOM FONCTIONNAIRES CAMEROUNAIS UNANIMES DE CUIDER M'ASSOCIE À PROTESTATI LAMIDO BOUHARI STOP INDIVIDU UM NYOBE Nº A AUCUN DROIT DE NOUS REPRESENTER BABALE

**亚尼尼斯斯 人名**斯

PARIS 1 NOVEMBRE 1952 COMMISSION ONY NEW-YORK

TOUTES COLLECTIVITES SUBDIVISION ESEKA REPRESENTEES PAR CHEFS SUPERIEURS S'OPPOSENT AUDITION UM NYOBE A NEW YORK INTERESSE NE REPRESENTANT PAS POPULATION NOTRE SUBDIVISION TOUS CHEFS SUPERIEURS ESEKA

XXVI

FOUMBAN 31 OCTOBRE 1952

PRESIDENT ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW YORK

CONSIDERONS REQUETE RENDUE PUBLIQUE UM NYOBE RUBEN DEMANDANT ENVOI REPRESENTANT UPC ASSEMBLEE NATIONS UNIES ET EVENTUALITE INVITATION CE DERNIER ELEVE FERME PROTESTATION AU NOM POPULATION REGION BAMOUN QUE REPRESENTE COMME CONSETLLER ASSEMBLEF TERRITORIALE ATTIRE RESPECTUEUSEMENT ATTENTION SUR FAIT UPC CBTENU DERNIERES ELECTIONS FOUNDAN 216 VOIX SUR 11.800 INSCRITS ET QUE LIBRE JEU INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES PROUVE AUCUN DROIT CE PARTI OBTENU AUDIENCE PARTICULIER ET QUE THEMES PROPAGANDE RENCONTRE OPPOSITION PRESQUE UNANIME DEMANDE SI INVITA-TION ENVISAGEE QUE CHOIX INVITE SE PORTE SUR PERSONNALITE REPRESENTANT VERITABLE-MENT DESIRS ET ASPIRATIONS POPULATION CAMEROUN QUE PARTI UPC NE PEUT AUCUN TITRE REPRESENTER FACON VALABLE RESPECTUEUSEMENT CORRECT CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY

SULTAN SEIDOU CONSEILLER ASSEMBLEE TERRITORIALE REGION BAMOUN

XXVII

FOUMBAN 31 OCTOBER 1952

ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

SUITE MOTION PROTESTATION UNANIME ASSEMBLEE TERRITORIALE CAMEROUN REUNIE SEANCE PLENIERE CONTRE INVITATION REPRESENTANT UPC NEW-YORK ELEVE FERME PROTESTA-TION AU NOM POPULATION CIRCONSCRIPTION GROUPANT PLUS MOITIE POPULATION TOTALE TERRITOIRE QUE REPRESENTE EN QUALITE CONSEILLER ADAMAOUA ASSEMBLEE TERRITORIALE ET SENATEUR CONSEIL REPUBLIQUE STOP CONSIDERANT QUE PARTI UPC INFIME MINORITE AU SUD INEXISTANT NORD CAMEROUN NE POSSEDE AUCUN TITRE TRADUIRE ASPIRATIONS POPULATION QUI NE PEUVENT ETRE EXPRIMEES QUE PAR ELUS SUIVANT INSTITUTION DEMOCRATIQUES QUE

A/C.4/218 Français Page 8

QUALITE SECRETAIRE GENERAL UPC NE SAURAIT DONNER DROITS AUDIENCE PARTICULIÈRE CAR MINORITE INFIME TRES LOCALISEE NE SAURAIT AVOIR DROITS SUPERIEURS ECRASANT MAJORITE EXPRIMEE PAR SUFFRAGES STOP DEMANDE RESPECTUEUSEMENT ET FERMEMENT RAPPORTER INVITATION LANCEE UM NYOBE ET ENVOYER MISSION SPECIALE POUR CONSTATER SUR PLACE DEGRE IMPORIANCE PARTI DONT VOLUME PETITIONS RAISON INVERSE VALEUR HEELLE

AROUNA NJOY

#### IIIVXX

1771 A 775

NGAOUNDERE 2 NOVEMBRE 1952
QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK USA

DELEGUES CHAMBRE COMMERCE REGION ADAMAOUA IGNORENT UM NYOBE STOP NOUS OPPOSONS SON VOYAGE USA STOP PETITIONS SUIVRONT ALHADII NANA

#### XXX

CAROUA 29 OCTOBRE 1952
NATIONS UNIES NEW-YORK USA

APPRENONS QU'AVEZ APPELE PRES DE VOUS NOMME UM NYOBE RUBEN POUR VOUS PARLERDES CAMEROUNAIS STOP AU NOM TOUS CHEES TRADITIONNEIS ET NOTABLES REGION BENOUE PROTESTONS CONTRE VOYAGE CE TYPE QUI N'A JAMAIS MIS PIEDS ICI ET QUE NE CONNAISSONS PAS STOP N'ACCEPTONS PAS ETRE REPRESENTE PAR CET INDIVIDU QUI NE PEUT PARLER AU NOM DU CAMEROUN

XXX

YAOUNDE 3 NOVEMBRE 1952

ORGANISATION DES NATIONS UNIES QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK

AU NOM POPULATION REGION NYONG ET SANAGA PROTESTONS RESPECTUEUSEMENT MAIS
ENERGIQUEMENT CONTRE MANOEUVRE ANTIDEMOCRATIQUE CONSISTANT ENTENDRE UM NYOBE A
QUATRIEME COMMISSION ONU COMME REPRESENTANT POPULATION CAMEROUN STOP SEULS
REPRESENTANTS LEGAUX ET DEMOCRATIQUES POPULATION SONT LES ELUS A ASSEMBLEE
METROPOLITAINES ET TERRITORIALES STOP

SIGNE MARTIN ABEGA ANDRE FOUDA REPRESENTANTS ELUS DU NYONG ET SANAGA A ASSEMBLEE TERRITORIALE

### XXXI

FOUMBAN 3 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU (UNITED NATIONS 42ND ST AND 1ST AVE) NEW-YORK
AU NOM DE 125 COMITES DE VILLAGE GROUPANT PARTISANS DU PROGRES EVOLUTION
PEUPLE BAMOUN PROTESTE RESPECTUEUSEMENT MAIS FERMEMENT CONTRE AUDITIONS UM NYOBE
ASSEMBLEE ONU STOP CONSIDERANT QUE INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ONT FORMELLEMENT
CONDAMNE PROGRAMME UPC ET MONTRE ASPIRATIONS PEUPLE BAMOUN EVOLUER DANS CADRES
TRADITIONNEL ET UNION FRANCAISE DEMANDE QUE INVITATION SOIT ADRESSEE REPRESENTANTS
PAYS REGULIEREMENT ELUS ET NON RESERVEE GROUPE MINORITAIRE MEME AYANT DERNIERES
ELECTIONS OBTENU 216 VOIX SUR 11.800 INSCRITS.

#### IIXXX

EBOLOWA 3 NOVEMBRE 1952

RESPECTS SIGNE MBAMBOA ZACHARIE PRESIDENT.

PRESIDENT UNION TRIBALE NETEM KRIBI PRESIDENT 4EME COMMISSION CNU NEW-YORK
AU NOM UNION TRIBALE NETEM KRIBI DEMANDE ORGANISATION NATIONS UNIES

RECONSIDERER CONVOCATION NEW-YORK SECRETAIRE GENERAL UM NYOBE RUBEN DONT PARTI
N'A JAMAIS REPRESENTE VERITABLES INTERETS CAMEROUNAIS STOP AUDITION INTERESSE NE
SAURAIT ENGAGER QU'INFIME PARTIE POPULATION LOCALISEE DANS PAYS BASSA
MYONDO MEDJO

#### XXXIII

YAOUNDE 3 NOVEMBRE 1952

ORGANISATION DES NATIONS UNIES QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK

ASSOCIATION CHEFS TRADITIONNELS PROTESTE CONTRE DESIGNATION ARBITRAIRE
UM NYOBE RUBEN POUR REPRESENTER POPULATION CAMEROUNAISE STOP POPULATION REPRESENTEE
PAR CHEFS ET PAR ELUS ASSEMBLEE TERRITORIALE ET NON PAS PAR UN PARTICULIER
LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION CHEFS TRADITIONNELS ABEGA MARTIN

#### XXXXIV

NKONGSAMBA 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES NEW-YORK

SECTIONS ASSOBAKE MOUNGO PROTESTENT ENERGIQUEMENT CONTRE AUTORISATION
UM NYOBE NEW-YORK CAR II. NE PEUT VALABLEMENT REPRESENTER POPULATIONS BAMILEKES LES

A/C.4/218 Français Page 10

PLUS IMPORTANTES DU CAMEROUN
TABONE

VXXX

YAOUNDE 3 NOVEMBRE 1952

UNINATION QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK

PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE VOYAGE UM NYOBE NEW-YORK STOP DEMANDONS
RESPECTUEUSEMENT MAIS FORMELLEMENT ANNULATION CE VOYAGE STOP ASSEMBLEE
REPRESENTATIVÉ ELUE DEMOCRATIQUEMENT SEULE QUALIFIEE POUR REPRESENTER CAMEROUN.
CWONA HYACINTHE CHEF TRIBU MYOG FOUTA ET FOUTA MBALLA

#### IVXXX

YAOUNDE 3 NOVEMBRE 1952

UNINATION QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK

AU NCM POPULATION BAB ET MENDOUM EXPRIME EMOTION PROFONDE SUITE CONVOCATION
UM NYOBE NEW-YORK STOP VOUS PRIE SURSEOIR CE VOYAGE ET SAISIS MISSION VISITE
STOP CANDIDAT BATTU ELECTIONS DEMOCRATIQUES POSSEDE AÙCUNE QUALITE POUR REPRESENTER
CAMEROUN

TSCUNGUI AYISSI HEAN CHEF TRIBU PABA ET MENDOUM

#### XXXXII

NKONGSAMBA 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION UNITED NATIONS NEW-YORK

FORCE OUVRIERE REUNION PLENIERE PROTESTE ENERGIQUEMENT CONTRE CONVOCATION CONSEIL TUTELLE PRESIDENT UPC NON MANDAT PAR POPULATION CAMEROUNAISE NON REPRESENTANT INTERETS OPINION POPULATION CAMEROUNAISE KAMDEN JOSEPH B P 74

#### IIIVXXX

NKONGSAMBA 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES (UNITED NATIONS 42ND ST AND 1ST AVE) NEW-YORK

CHEFS TRADITIONNELS REPRESENTANTS POPULATIONS LOCALES PROTESTENT ENERGIQUEMENT CONTRE AUDITION NEW-YORK UM NYOBE NON QUALIFIE POUR LES REPRESENTER PAUDOUG CHEF SUPERIEUR INBO EMANE CHEF SUPERIEUR ELONGAMBEO CHEF VILLAGE SUPERIEUR MOMAMEAM EBOUEL CHEF VILLAGE NKONGSAMBA

京 號 重点超级电话 建氯甲烷基

#### XXXXX

FOUMBOT 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

AU NOM TOTALITE DES COLLECTIVITES BAMOUNIMIUB DIVISION FOUMEOT QUE
REPRESENTONS ELEVONS PROTESTATION RESPECTUEUSE MAIS VIGOUREUSE CONTRE INVITATION
NEW-YORK UM NYOBE DONT PARTI RECHERCHE SEULEMENT PROVOCATION DESCRIBES QUI
RETARDERAIENT EVOLUTION DEMCCRATIQUE PEUPLES CAMEROUNAIS STOP PARTI UPC SANS
CARACTERE REPRESENTATIF CHEZ NOUS OU OBTINT 1014 VOIX SUR 2484 ELECTEURS LORS
ELECTIONS MARS 1952 STOP DEMANDONS QUE SOIENT CONSULTES REPRESENTANTS TRADITIONNEIS
POPULATION OU CEUX DEMCCRATIQUEMENT ELUS ET NON PERSONNAGE IRRESPONSABLE DEMUNT
MANDAT

NJIKAM COLLECTIVITE FOYON NJIMOHOUO COLLECTIVITE KOUPARA NJASSI COLLECTIVITE
MAMBAIN NJIKOUTOU COLLECTIVITE MANCHA FOUMBOT NJIPDAM COLLECTIVITE FOUMBOT
NJITAPON ET NJIGOUMBE COLLECTIVITE KOUGHAM

XL

MBALMAYO 4 NOVEMBRE 1952

UNINATION QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK

INDICNE APPRENDRE INVITATION UM NYCHE NEW-YORK STOP COMPRENEZ UPC REPRESENTE
ICI PAR FAINEANTS ET CONDAMNES DROIT COMMUN QUI FONT HONTE NOTRE TRIBU STOP ECOUTEZ
PLUTOT CHEFS TRADITIONNEIS ET ASSEMBLEES ELUES VRAIS REPRESENTAVIS POPULATION QUI
VEUT PROGRES NOTRE CAMEROUN ET REFUSE PAGAIE PRECHEE PAR UPC STOP POUR GARDER
CRANDS RESPECTS ET RECONNAISSANCE CAMEROUNAIS PRIERE ANNULER INVITATION
INCOMPREHENSIBLE UM ET RESPECTER COUTUMES AFRICAINES ET DEMOCRATIE ENSEIGNEE PAR
FRANCE STOP

FREDERIC FOE CHEF TRIBU BANE SUD MEMBRE CONSEIL ADMINISTRATION CAMEROUN

XLI

BAFIA 4 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

IGNORONS TOTALEMENT NOMME UM NYOBE CAR ICI NOS REPRESENTANTS SONT ELUS STOP
Nº APPARTENONS PAS A SON PARTI POLITIQUE ET REJETONS SES PROPOSITIONS QUANT A SON
DEPART NEW-YORK POUR NOUS REPRESENTER ORIGINAL PETITION SUIT
KATHOU NDENGUE ET TOUS CHEFS CANTONS BAFTA

#### XLII

1. 1

BAFIA 4 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

APPRENONS CERTAIN UM NYOBE PRESIDENT UPC DESIGNE VENIR REPRESENTER PEUPLE CAMEROUNAIS NEW-YORK PAR SON INTERET PERSONNEL STOP NOUS CHEFS TRADITIONNELS SUBDIVISION NDIKINIMEKI REUNIS FOUR PROTESTER UNANIMEMENT ENVOI ILLEGAL NEW-YORK PAREIL MONSIEUR DONT NOM ET APPARENCE IGNORES NOS TRIBUS STOP ENVOI REPRESENTANT. SOIT FRANCE SOIT NEW-YORK DOIT SE FAIRE PAR VOTE ELECTORAL STOP ORIGINAL PETITION SUIT LETTRE AVION STOP MOUVEMENT UPC INADMISSIBLE NOS REPONSES A L'UNANIMITE CHEFS SUPERIEURS ET DE VILLAGES NDIKI

XLIII

EDEA 5 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

RAPPORTS MENSONGERS UM NYOBE NE POUVANT REPRESENTER CAMEROUN CICAM SANAGA MARITIME EDEA

XLIV

NKONGSAMBA 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES NEW-YORK

REPRESENTANT POPULATIONS AUTOCHTONES MUNGO PROTESTENT ENERGIQUEMENT CONTRE AUDITION NEW-YORK UM NYOBE NON QUALIFIE LES REPRESENTER KWELLE PRESIDENT ASSOCIATION KOUPE

XLV

YABASSI 4 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU (UNITED NATIONS EAST 42ND ST) NEW-YOPK

SUITE LECTURE RADIO PRESSE 26 CCTCBRE 1952 AU NOM POPULATIONS COMMUNAUTE LOGNTOKA YABASSI SOMMES CONTRE REPRESENTATION CAMEROUN PAR UM NYOBE AVONS DEPUTES ET MEMBRES ATCAM QUI SEULS HABILITES REPRESENTER CAMEROUN PARTOUT OU BESOIN SERA BEKE KOTTL FELIX CHEF COMMUNAUTE LOGNTOKA

XLVI

BAFOUSSAM 3 NOVEMBRE 1952

ASSOC UNION BAMILEKE A PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE

### ORGANISATION UNITED NATIONS NEW-YORK

POPULATIONS BAMILEKE REPRESENTEES PAR UNION OFFICIELLEMENT RECONNUE TRESSURPRIS APPRENDRE UM NYOBE RUBEN CONVOQUE PAR VOUS POUR TRAITER AFFAIRES CAMEROUN SOUS MANDAT FRANCAIS UM NYOBE RUBEN ECRASE DANS REGION BAMILEKE AVEC 686 VOIX SUR 42975 SUFFRACES EXPRIMES ELECTIONS LEGISLATIVES DIX SEPT JUIN 1951 ET BATTU EGALEMENT DANS SA PROPRE REGION ELECTIONS ASSEMBLEE TERRITORIALE STOP REFUSONS TOUT MANDAT A AGITATEUR UM NYOBE RUBEN STOP VOUS DEMANDONS FERMEMENT RAPPORTER VOTRE DECISION ET VOUS ADRESSER NOS REPRESENTANTS DEMOCRATIQUEMENT ELUS STOP HAUTES CONSIDERATIONS STOP POUR ASSOCIATION UNION BAMILEKE STOP

#### XLVII

POUR PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE LES MEMBRES PRIVES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMEROUN APPROUVENT LA LETTRE DE PROTESTATION DE
L'ASSEMBLEE TERRITORIALE EN DATE DU 26 COTOBRE 1952 RELATIVE A LA CONVOCATION DE
MONSIEUR UM NYOBE RUBEN PAR L'ONU ET S'ASSOCIE A CETTE PROTESTATION M. UM NYOBE
RUBEN NE LEUR APPARAISSANT EN RIEN COMME UN ELEMENT REPRESENTATIF DES POPULATIONS
DU CAMEROUN MALGRE LE TITRE EXCESSIF ET FAUX DONNE A SON PARTI QUI NE RASSEMBLE
QU'UN PETIT NOMBRE D'EVOLUES COMMUNISANTS MANOEUVRES DE L'EXTERIEUR SANS RACINES
DANS LA MASSE RAPPELLENT QUE LA SAGESSE TRADITIONNELLE ET LE SENS CRITIQUE DES
POPULATIONS SONT SUFFISANTS POUR NE PAS SUIVRE A CONTRE TEMPS L'AGITATION FACTICE
INSPIREE ET SYSTEMATIQUE DE LA SOI DISANT UNION DES POPULATIONS CAMEROUNAISES
FILIALE PURE ET SIMPLE BIEN QUE CAMOUFLEE DU PARTI COMMUNISTE
SIGNE ESSONBA SEBASTIEN CHEF SUPERIEUR DES ETRANCERS A YAOUNDE
DIKANDA HENRI CHEF SUPERIEUR DES MALIMBA A EDEA MBARGA PHILIPPE EXPLOITANT
FORESTIER À YAOUNDE PARAISO CHEF SUPERIEUR DES ETRANCERS A DOUALA

#### XLVIII

NGAOUNDERE 3 NOVEMBRE 1952
QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

CHEFS TRADITIONNELS ADAMAGUA S'OPPOSENT VOYAGE UM NYCBE STOP MISSION VISITE SAISIE STOP PETITION SUIT AVION LAMIDO MOHAMADOU ABBO

#### XLIX

SANGMELIMA 3 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE UNITED NATIONS NEW YORK

M'OPPOSE CONTRE DESIGNATION UM NYOBE CHEF UPC COMME REPRESENTANT INTERETS

CAMEROUNAIS ASSEMBLEE ONU RESPECTS

ENONDJI MYOM MEMBRE CHAMBRE COMMERCE CAMEROUN

L

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU (UNITED NATIONS EAST 42 ND ST) NEW-YORK

NOUS ELEVONS CONTRE CONVOCATION UM NYCBE NEW-YORK STOP LUI DENIONS TOUTE CAPACITE A REPRESENTER ET PARLER AU NOM CAMEROUN PARTICULIEREMENT REGION NKAM CHEFS SUPERIEURS NGANDO LONG MAYOUK DIKA FEMA EYANGO EKOUTOU

LI

YOKADOUMA 3 NOVEMBRE 1952

NEW-YORK

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

NOUS CHEFS DE CANTONS REPRESENTANTS TRADITIONNELS DE POPULATIONS BOUMBA NGOKO DENIONS UM NYOBE TOUTE QUALITE POUR REPRESENTER ONU REVENDICATIONS AU NOM NOS POPULATIONS

#### LII

ABONGMBANG 5 NOVEMBRE 1952
QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE NATIONS UNIES (UNITED NATIONS 42ND ST AND 1ST AVE)

LES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL DES NOTABLES ANGOISSES PAR LE DANGER QUE COURT
LEUR PAYS ET GROUPES EN UN BLOC UNANIME PROTESTE AVEC LA DEINIÈRE ENERGIE CONTRE
LA NOUVELLE QUI NOUS EST PARVENUE COMME UN DEFI ET UNE ATTEINTE A NOTRE DIGNITE
QUE UM NYOBE RUBEN QUE NOUS N'AVONS JAMAIS VU QUE NOUS RENIONS FORMELLEMENT
PUISSE ETRE CONSIDERE COMME NOTRE PORTE PAROLE ALORS QUE NOUS AVONS DES REPRESENTANTS TANT AU SEIN DES ASSEMBLES METROPOLITAINES QUE DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE
A QUI NOUS FAISONS CONFIANCE PARCE QUE NOUS SAVONS QU'ILS THAVAILLENT POUR
ACHEMINER NOTRE PAYS PAR LA VOIE DU PLUS ELEMENTAIRE BON SENS ET DE LA RAISON
VERS UN DESTIN MEILLEUR AU SEIN DE L'UNION FRANÇAISE STOP REGRETTONS AMEREMENT

QUE CETTE NOUVELLE NOUS SOIT PARVENUE APRES PASSAGE MISSION VISITE QUI A PU
CEPENDANT JUGER A L'EVIDENCE DU DANCER VITAL ET DE L'ODIEUSE IMPOSTURE QUE
CONSTITUENT LES PRETENTIONS DE CE MONSIEUR A PARLER EN NOTRE NOM STOP INSISTONS
RESPECTUEUSEMENT MAIS TOUT SPECIALEMENT POUR QUE MISSION VISITE REVIENNE CONSTATER
ELLE-MEME SUR PLACE UNANIMITE ABSOLUE POPULATION TOUT ENTIÈRE STOP PETITION
ECRITE ET SIGNÉE DE TOUS SUIT
CONSEIL NOTABLES DU HAUT NYONG

LIÏI

ABONGMBANG 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES NEW-YORK

IGNORONS INDIVIDU APPELE UM NYOBE RUBEN ET VOULONS IGNORER PARTI POLITIQUE DONT IL EST LE REPRESENTANT STOP CET HOMME N'ETANT PAS NOTRE MANDATAIRE NOUS N'ADMETTONS PAS QU'IL PRITENDE NOUS HEPRESENTER AURFRES QUATRIEME COMMISSION A NEW-YORK STOP SI AVIONS INTENTION NOUS Y FAIRE REPRESENTER AURIONS DESIGNE QUELQUES MEMBRES PARMI DELEGUES ASSEMBLEE TERRITORIALE CAMEROUN FRANCAIS STOP CONFIRMATION SUIT PAR COURRIER AVION

CHEFS TRADITIONNELS ET TOUTE POPULATION SUBDIVISION MESSAMENA HEGION HAUT HYDRO

LIV

ABONGMBANG 4 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES NEW-YORK

CHEFS TRADITIONNELS NOTABLES EVOLUES ET TOUTE POPULATION SUBDIVISION LOMIE REGION HAUT NYONG PROTESTONS RESPECTUEUSEMENT MAIS FORMULIEMENT CONTRE PRETENTION D'UN CERTAIN UM NYOBE RUBEN PARLER DEVANT VOUS EN NOTRE NOM STOP AVONS REPRESENTANTS SEULS QUALIFIES POUR LE FAIRE EVENTUELLEMENT ET NE POUVONS ACCEPTER QUE CE QUI EST DECIDE D'ACCORD AVEC EUX A EXCLUSION TOTALE D'UN HOMME DONT BUTS ET VISEES PERSONNELLES NOUS SONT ET NOUS DEMEURERONS TOURJOURS ETRANGERS

LV

ABONGMBANG 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE NATIONS UNIES NEW-YORK

LES FONCTIONNAIRES ET COMMERCANTS AFRICAINS DE LA REGION DU HAUT NYONG DONNENT LEUR ACCORD UNANIME AUX TERMES DE LA LETTRE ADRESSEE PAR LE PRESIDENT DE A/C.4/218 Françaie Page 16

L'ASSEMBLEE TERRITORIALE AU PRESIDENT DE LA QUATRIEME COMMISSION DE L'ASSEMBLEE DES NATIONS UNIES CONSIDERENT QUE L'ENVOI D'UN DELEGUE DU GALEROUN A L'ONU SERAIT ACTUELLEMENT INUTILE DU FAIT DE LA PRESENCE DE LA MISSION DE VISITE AU TERRITOIRE ET DEMANDE SUBSIDIAIREMENT QU'AU CAS OU UNE INVITATION RESTE ENVISAGEE LE REPRESENTANT DU CAMEROUN SOIT ELU AU SEIN DES MEMBRES DE L'ATCAM

LVI

ABONCMBANG 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE NATIONS UNIES NEW-YORK

LES ANCIENS COMBATTANTS AFFIRMENT QU'ILS ONT REPONDU A L'APPEL DE LA FRANCE ONT ACCEPTE LE SACRIFICE DE LEUR VIE POUR ELLE CONTINUENT A CEUVRER POUR LE PAYS DANS LE RESPECT DE L'ONDRE ET DES INSTITUTIONS MAIS N'ACCEPTENT DE VOIR MAINTENANT UN MONSIEUR QU'ILS NE COMMAISSENT PAS ET VEULENT IGNORER QU'IL PUISSE PRETENDRE PARLER EN LEUR NOM ET CELUI DE LA REGION ET DU CAMPROUN ENTIER ALORS QU'ILS ONT ACCOMPLI LEUR DEVOIR DE CITOYEN EN MANDATANT POUR REPRESENTER LE PAYS ET DEFENDRE SES INTERETS

ANCIEKS COMBATTANIS HAUT NYONG

LVII

ABONGNBANG 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNITS NEW-YORK

AYANT APPRIS PRETENTION UM NYCHE RUBEN REPRESENTER CAMEROUN DEVANT
QUATRIEME COMMISSION STOP CONSIDERANT QU'IL N'A AUCUNE QUALITE POUR LE FAIRE AYANT
ETE EVINCE PAR MASSE CAMEROUNAISE TANT AUX ELECTIONS A LA DEPUTATION QU'A
L'ASSEMBLEE TERRITORIALE STOP CONSIDERANT QU'IL NE REPRESENTE QU'UNE INFIME MINORITE
FORMANT PARTI POLITIQUE REJETE PAR ENORME MAJORITE CAMERCUNAISE STOP ATTENDU QUE
SEULE LA VOIX NOS DELEGUES ASSEMBLEE TERRITORIALE EST LA NOTRE CAR SEULS SONT
DIGNES ET CAPABLES NOUS RETRESENTER STOP PAR CES MOTIFS NOUS EVOLUES SUBDIVISION
MESSAMENA PROTESTONS ENERGIQUEMENT A UNANIMITE ABSOLUE CONTRE INVITATION FAITE
A UM NYORE RUBEN EN VUE REPRESENTATION CAMERCUN DEVANT QUATRIEME COMMISSION
NATIONS UNIES STOP CONFIRMONS PAR LETTRES
EVOLUES MESSANENA

LVIII .

YACUNDE 5 NOVEMBRE 1952 UNINATION QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK AU NOM TOUS LES EVUIDUS ET CAMENOUNAIS FROTESTE DESIGNATION EM NYOPE COMME REPRESENTANT INTERETS TERRITOIRES SEULS REPRESENTANTS VRAIS CHEFS COUTUMIERS ET REPRESENTANTS ELUS ESSAMA RAYMOND CHEF MVOC EVUNDU

APPLICATION ASSESSED A PROSTO CONCURSOR A POP

25 ACC 2 THE WARR PORTS

LIX

1.4.4.7.1

DOUME 5 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW YORK

CHEFS COUTUMIERS ET NOTABLES DOUME PROTESTENT ENERGIQUEMENT CONTRE AUDIENCE
ACCORDEE UM NYOBE INCONNU DANS LA REGION STOP UM NYOBE NE REPRESENTE QU'UNE
INFIME MINORITE CAMEROUNAIS QUI N'ONT APPORTE QUE TROUBLES A DOUME
CHEFS SUPERIEURS LÂNGOUL EMILE BANGDA ANDRE DANG QUELE GUELE CHEFS DE GROUPEMENT
MYONDO RENE MEMBANG PIERRE OLINGA JEAN

ĮΧ

SANGMELIMA 5 NOVEMBRE 1952

LE PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE UNATIONS NEW-YORK.

NOUS CHEFS SUPERIEURS SUBDIVISION DJOUM CAMEROUN FRANCAIS REPRESENTANT COUTUMIEREMENT POPULATIONS DIX MILLE HABITANTS ET EN PLEIN ACCORD AVEC ELLES NOUS ELEVONS ENERGIQUEMENT CONTRE ENVOI DEVANT COMMISSION TUTELLE ONU UM NYOBE QUI NE REPRESENTE AUCUNEMENT UNION POPULATIONS CAMEROUNAISES MAIS SEULEMENT IDEES SUBVERSIVES CONTRAIRES A NOS MOEURS A NOS PRINCIPES ET A NOTRE IDEAL ENDAMANE ATEMI SALLA PIERRE ENDENG LUC NGOO ABEL

LXI

YABASSI 6 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION (UNITED NATIONS 42ND ST AND 1ST AVE) ONU NEW-YORK

M'ASSOCIE PROTESTATIONS ATCAM SUJET DEPART NYOBE STOP ATCAM ETANT SEULE REPRESENTATION CAMEROUN VIS-A-VIS ONU MANDENGUE PRESIDENT COPA NKAM YABASSI

IXII

BANYO 6 NOVEMBRE 1952

CONSEIL TUTELLE NATIONS UNIES (UNITED NATIONS 42 ST AND 1ST AVE) NEW-YORK USA
DESIRERAIS VOUS FAIRE CONNAITRE AU SUJET VOYAGE NEW-YORK SECRETAIRE UNION

A/C.4/218 Français Page 18

POPULATIONS CAMEROUNAISES QUE CETTE ASSOCIATION NºA AUCUN ADHERENT A BANYO ET QUE OPINIONS UM NYOBE SONT SANS VALEUR AUX YEUX POPULATION BANYO ET ADAMAOUA DONT SUIS REPRESENTANT COMME CHEF COUTUMIER ET CONSEILLER ASSEMBLEE TERRITORIALE CAMEROUN

SIGNE LAMIDO IYAWA ADAMOU ET NOTABLES

IXIII

AMBAM 6 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK USA

AU NOM POPULATIONS NTOUMOU ET MVAE QUE COUTUMTEREMENT ET OFFICIELLEMENT JE REPRESENTE VOUS ADRESSE RESPECTUEUSE MAIS ENERGIQUE PROTESTATION CONTRE REQUETE ADRESSEE PAR UM NYOBE RUBEN A SECRETAIRE NATIONS UNIES STOP NE L'AVONS CHARGE VOUS PRESENTER AUCUNE REVENDICATION STOP UPC A AGI EN DEHORS NOTRE VOLONTE ET IGNORE NOS ASPIRATIONS STOP REFUSONS TOTALEMENT RECONNAITRE AUTORITE CE PARTI POLITIQUE DONT ACTIVITE ICI EST NULLE ET QUE POPULATIONS MECONNAISSENT RESPECTUEUX SENTIMENTS

CHEF SUPERIEUR EBENDING LAURENT

B. LETTRES ET TELEGRAMMES PROTESTANT CONTRE LE TELEGRAMME (A/C.4/213 et Rev.1)

PAR LEQUEL L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DU CAMEROUN A EXPRIME BON OPPOSITION A L'AUDITION ACCORDEE A L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN ٦

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain B.P. 435 - Douala

Douala, le 28 octobre 1952

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Lake Success, Fieldstone 7-1100 NEW-YORK (U.S.A)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre cablogramme N° 5400 du 22 courant, m'informant que M. le Président de la Quatrième Commission ayant soumis notre demande d'audition, cette Commission a accepté d'entendre le représentant de l'UPC.

Vous trouverez ci-joint, le texte d'une résolution en date du 26 octobre 1952, par laquelle entre autres les responsables de l'UFC mandatent le Secrétaire général du Mouvement pour se rendre à New-York aux fins de faire un exposé oral devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai immédiatement engagé des démarches auprès de M. le Haut Commissaire de la République française au Cameroun en vue d'obtenir le visa du passeport dans les moindres délais, afin de me permettre d'être à New-York en temps utile, suivant les indications contenues dans votre communication du 22 octobre 1952.

La résolution du 26 octobre contient tous les arguments réfutant la malheureuse intervention des membres de l'Assemblée territoriale du Cameroun. Il s'agit d'une motion votée sous la pression directe ou indirecte de M. Aujoulat, Président de l'Assemblée et membre influent du Ministère des Colonies du Gouvernement français. Mais ce fait doit montrer à l'Organisation des Nations Unies dans quelle mesure les pouvoirs publics peuvent s'agiter dès lors qu'ils savent que la vérité sera faite sur certains problèmes, cela est une preuve aussi qu'en dépit du caractère artificiel de la liberté du suffrage, le vote n'est pas libre au Cameroun. A chaque élection, l'administration et le clergé catholique s'arrangent à faire désigner des personnages dociles à ces autorités et dépourques de toute indépendance personnelle en matière d'opinion. Il suffit de voir avec quelle "unanimité" les votes se font à l'Assemblée pour se convaincre qu'il ne peut s'agir de l'unanimité orientée vers la primauté des intérêts des populations

autochtones, mais d'une "unanimité" destinée à soutenir la politique antidémocratique de l'administration française qui nourrit l'espoir de voir une intervention maladroite de l'Assemblée Territoriale modifier, voire annuler une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous avons transmis le texte de la résolution du 26 octobre à M. le Président de la Mission de Visite actuellement au Cameroun, en lui faisant un exposé destiné à dissiper la diversion que les auteurs de la lettre-motion du 24 octobre 1952 essayent de jeter entre la Mission et notre mouvement.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération très distinguée.

(Signé) .. illisible ..

Ruben UM NYOBE Secrétaire général de l'UPC UNION DES POPULATIONS DU CAMERCUN Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain B.P. 435 - Douala

Douala, le 27 octobre 1952

Monsieur le Haut Commissaire de la République française au Cameroun, (Direction de la Sûreté Générale)

- YAOUNDE -

I to a to the state of the stat

Monsieur le Haut Commissaire, ...

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder une autorisation de sortie à notre camarade Ruben UM NYOBE, Secrétaire général de l'UPC, mandaté par le Comité Directeur de notre Mouvement pour faire un exposé oral devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, siégeant actuellement à New-York (Etats-Unis d'Amérique).

Nous vous serions reconnaissents, Monsieur le Haut Commissaire, de bien vouloir trouver ci-joint :

- 1. Un extrait de la lettre du 4 octobre 1952 du Secrétaire général de l'UPC au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies -
- 2. Copie de la lettre N° T/PET.5/119 du 13 octobre 1952 de M. le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Secrétaire général de l'UPC.
- 3. Copie du cablogramme N° 5400 de M. le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, nous informant de l'accord donné par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU pour l'envoi d'une représentation de l'UPC à New-York.

Le départ aura lieu dans une semaine avec l'itinéraire suivant : DCUALA - PARIS - NEW-YORK.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Haut Commissaire, l'assurance de notre haute considération.

POUR LE COMITE DIRECTEUR DE L'UPC

(signé) CUANDIE Ernest, (signé) NYOBE André
Vice-Président Membre du Comité

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain B.P. 435 - Douala

## RESOLUTION

าว คาร์ชวิจ สาราธิ ระดำ และสาราธิบาทร์สาราสาราธิบาทร์

Service State of the State of t

The first and product of the first of

Le Comité Directeur de l'Union des Populations du Cameroun,

VU la lettre du 4 octobre 1952 du Comité Directeur de l'UPC adressée à M. le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et conformément aux résolutions du Congrès pour l'Unification du Cameroun, tenu à Kumba (Cameroun sous administration britannique) du 14 au 17 décembre 1951;

VU les résolutions du 2ème Congrès de l'Union des Populations du Cameroun, tenu à Eseka (Cameroun sous administration française) du 28 au 30 septembre 1952;

VU la lettre N° T/PET.5/119 du 13 octobre 1952 de Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;

EN EXECUTION du cablogramme N° 2487 du 22 octobre - 5400, de M. le Secrétair général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, autorisant l'UPC à envoyer un représentant pour être entendu par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, siégeant actuellement à New-York.

#### DONNE MANDAT

à Monsieur Ruben UM NYOBE, Secrétaire général de l'Union des Populations du Cameroun, pour être entendu par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, siégeant actuellement à New-York, sur toutes les questions émanant des pétitions de l'UPC et notamment en ce qui concerne :

- 1° le problème de la REUNIFICATION DU CAMERCUN
- 2° la FIXATION D'UN DELAI DE TUTELLE pour l'octroi de l'INDEPENDANCE
- 3° la position du CAMEROUN vis-à-vis de l'UNION FRANCAISE.

Le Comité Directeur de l'Union des Populations du Cameroun rejette avec indignation, la résolution du 24 octobre 1952 prise par les membres de l'Assemblé Territoriale du Cameroun, sous la direction de M. Aujoulat, Ministre du Gouvernement français et s'opposant à l'envoi d'un représentant de l'UPC auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- Cette résolution est une grossière immixtion de l'Assembée Territoriale dans les prérogatives des Nations Unies et ne saurait être prise en considération pour les raisons suivantes :

- 1°) l'Assemblée Territoriale du Cameroun, conformément à ses textes organiques (décret du 25 octobre 1946 et loi du 6 février 1952) ne possède pas de pouvoir politique et ne peut donner son avis que sur des questions économiques, sociales, financières, notamment "le vote du Budget" -
- 2°) quand bien même ladite Assemblée aurait des prérogatives politiques, la Charte des Nations Unies et la Lécileration Universelle des Droits de l'Homme donnent à tout organisme légalement constitué et à tout citoyen, le droit de pétition et partant le droit de défendre oralement les pétitions soumises à une autorité internationale ou autre -
- 3°) l'Assemblée Territoriale actuelle n'est même pas valablement constituée puisque pour le seul collège des autochtones 10 circonscriptions électorales sur les 19 que comptait le Territoire, ont fait l'objet de recours en annulation contre les élections du 30 mars 1952 et beaucoup de ces recours, notamment celui introduit par UM NYOBE restent en instance -
- 4°) parmi les signataires de la singulière résolution du 24 octobre figurent 8 conseillers dont l'élection a été invalidée par le Conseil du Contentieux Administratif du Cameroun -
- 5°) si le fait d'être battu aux élections enlevait le droit de parole devant l'ONU, le Gouvernement français serait le premier à violer ce principe puisqu'il vient de désigner officiellement par décret, une délégation dont fait partie M. Douala Manga Bell, récemment battu aux élections, alors qu'il était membre sortant de l'Assemblée et que cette défaite lui a été infligée par sa propre circonscription électorale. Précisons que M. Ruben UM NYORE n'a pas été battu régulièrement aux élections, mais qu'il a été évincé plutôt au moyen des fraudes dont l'administration et le clergé catholique s'étaient particulièrement rendus coupables -
- 6°) la résolution de l'Assemblée Territoriale se garde bien de publier le nombre de suffrages recueillis par certains des prétendus élus aux consultations du 30 mars 1952. En effet, M. Ruben UM NYOBE a obtenu 2860 voix, alors que nombreux de ceux qui prétendent nous interdire le droit à la parole aujourd'hui ont obtenu par exemple :

i nakawina i

经收益 医性征 化二氯磺胺 网络皮肤病 化双氯化 医皮肤病 化二氯化二氯化 机热电流管 计电路

1 4.

15

```
MM. Rocaglia
                         86 voix
                                                     Mabaya
                                                                 1.235 voix
      Mandon
                        106
                                                     Dissaké
                                                                   728
      Gerberon
                       103 ----
                                           Marigoh Marigoh
                                                                 1.216
liste Chalot
                                                     Mina jos
                                                                 1.130
    " Journiac
                       616 (soit 154 voix chacun)
      Duret
     Poilleux
     Koud janli
                       128 voix
                                                                (G)(高)(2)
     Albert
                        51
     Chamaulte
liste Glard
  Lahouilleau
     Duru
     Guyard
                       585 voix (117 voix chacun)
     Gouelle
```

Soulignons enfin que M. Aujoulat, actuel Secrétaire d'Etat au Ministère des Colonies, lorsque devant l'ONU en 1946 il fit adopter à l'insu des populations, cemerounaises et en usant de fausses déclarations, les Accords de Tutelle en vigueur aujourd'hui, il ne parlait qu'au nom de quelques 600 électeurs français du Cameroun.

L'intervention illignie de l'Assemblée Territoriale sous la présidence d'un Ministre français prouve le désarroi que suscite dans les milieux gouvernementaux, la perspective de l'envoi auprès de l'Organisation des Nations Unies d'un autochtone capable d'exprimer les légitimes aspirations du peuple camerounais.

D'autre part, de l'aveu même du Gouvernement français, avoeu exprimé aussi bien dans ses différents rapports annuels soumis à l'ONU que dans le mémorandum remis à la Mission de Visite en 1949, l'Union des Populations du Cameroun reste le mouvement politique le plus influent et le plus représentatif du Territoire -

Considérant que les populations du Togo et du Tanganyika, ressortissantes des territoires sous tutelle comme le Cameroun envoient régulièrement des représentants à l'ONU pour soutenir leurs revendications, principe que reconnaissent d'ailleurs d'une façon subtile les membres de l'Assemblée Territoriale dans le llème paragraphe de leur lettre de protestation -

Considérant que le Cameroun ne saurait être l'objet d'une mesure d'exception, Le COMITE DIRECTEUR DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN demande à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Mission d'Enquête du Conseil de Tutelle de l'ONU actuellement au Cameroun de considérer comme nulle et non avenue, la lettre-motion faite à Yaoundé le 24 octobre 1952 par les membres de l'Assemblée Territoriale du Cameroun.

## P. LE COMITE DIRECTEUR DE L'UPC.

Douala, le 26 octobre 1952

## (Signatures)

- 1. Illisible
- 2. Jacques NGOM
  Membre du Comité Directeur
  Conseiller Economique
- 3. GRIS
- 4. KAMSI JOSEPH Membre du Comité Directeur
- 5. A. NYOBE André Claude Nyobe Membre du Comité Directeur

## (Signatures)

- 6. Illisible
  Ruben UM NYOBE
  Secrétaire général
- 7. Illisible Ernest Ouandié Vice-Président
- 8. Yapp Emmanuel Membre du Comité Directeur

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN Section camerounaise du R.D.A. Comité régional de Nyong et Sanaga (Poste restante Mbalmayo).

## RESOLUTION

Le Comité régional de l'UPC de la région de Nyong et Sanaga, réuni ce jour en Assemblée générale extraordinaire à Yaoundé,

- Prenant connaissance de la décision de la quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU, tendant à inviter notre Camarade UM NYOBE Ruben, Secrétaire général de l'UFC, à se faire entendre par l'ONU sur les revendications des populations du Cameroun sous administration françaises;
- Ayant également pris connaissance des manoeuvres de l'ATCAM et du Gouvernement du Cameroun visant à empêcher le départ de notre Secrétaire général à New-York, manoeuvres instiguées par M. AUJOUIAT, Diguté du Cameroun, Conseiller du 2ème collège et Président de l'ATCAM et Ministre de la FOM, dont le danger a été signalé par "LA VOIX DU CAMEROUN", mesures ayant revêtu l'approbation des élus autochtones de l'Assemblée,
- Considérant que les élus du Cameroun aux diverses assemblées métropolitaines et locales n'ont aucun mandat pour représenter notre Pays auprès de l'ONU;
- Vu que le statut de l'ATCAM ne permet pas aux élus locaux de faire la politique au sein de cet organisme et considérant en outre que les cameroun de toutes qualités ont le droit de présenter leurs pétitions à l'ONU et de se faire entendre soit par l'Assemblée générale des Nations Unies ou par le Conseil de tutelle,
- Considérant par ailleurs que le droit de pétition s'inscrit en premier lieu des libertés fondamentales des populations autochtones à l'ONU et que l'actuelle position des membres de l'ATCAM vise à nous priver de ce droit

## PROTESTE ENERGIQUEMENT.

au nom des populations autochtones de la Région de Nyong et Sanaga contre la mesure arbitrairement prise par le Gouvernement et l'ATCAM à l'encontre du départ à New-York du Camarade UM NYOBE, régulièrement invité par l'Assemblée générale de l'ONU,

Stigmatise une fois de plus la funeste politique de M. AUJOULAT dont les mobiles visent l'assimilation pure et simple du Cameroun et qui, à cet effet, faisant flèche de tout bois, entraîne les élus à prendre des décisions à l'encontre de leurs propres intérêts qui se confondent avec ceux de tout le pays qu'ils représentent;

- DENONCE avec force devant les camerounais, la haute trahison à laquelle se livrent inconsciemment les élus autochtones qui, on ne sait pour quel intérêt sordide, suivent aveuglément le Dr AUJJULAT et l'Administration dans leur course au noyautage de l'avenir du Cameroun -
- EXIGE de la part de ces élus camerounnis, un changement radical et immédiat d'attitude dans cette question d'importance vitale où se joue le sort de leur pays

## FIG. 1 OF THE EN CONSEQUENCE THE STATE OF THE STATE OF

Réaffirme résolument la confiance déjà faite à notre camarade UM NYOBE, Secrétaire général de l'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN (UPC);

Considère comme nulle, de hul effet et non avenue la lettre résolution émanant de l'ATCAM et du Gouvernement qui cherchent à réduire nos droits et libertés les plus élémentaires;

Demande à l'organisation internationale de l'ONU de maintenir fermement sa décision et d'insister auprès des pouvoirs publics français pour permettre ainsi, à l'instàr du Togo, au porte-parole des camerounsis de se faire entendre par la Quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU siégeant à New-York.

Signale à la haute attention des Nations Unies les répressions dont ne tarde tarderont pas à être les dirigeants de l'UPC au Cameroun, de la part de l'autorité administrante.

Fait à Yaoundé, le 25 octobre 1952 LE COMITE REGIONAL DE L'UPC

All the Both Carl Television From World William Co. S. Walter Carl by M. Letter C.

## AMPLIATIONS :

- Mission de visite ONU
- Haut Commissaire Yde
- Conseillers ATCAM
- PRESSE .
- C.D. (UPC) Dla.
- Archives.

III.

ORGANISATION CAMEROUNAISE
DE LA JEUNESSE AUTOCHTONE

YAOUNDE, le 27 octobre 1952

Section de Nyong et Sanaga

à MM. le Président et les Membres de l'Assemblée générale de l'ONU

Poste restante

NEW-YORK (U.S.A)

Yaoundé

## Messieurs

La Jeunesse Camerounaise, Section de la Région Nyong et Sanaga, organisée hier soir à Yaoundé, émet le présent voeu, adopté à l'unanimité de ses membres, aux fins de protester vénémentement contre la résolution prise par l'Assemblée Territoriale du Cameroun, tendant à empêcher le départ à New-York de M. UM NYOBE Ruben, Secrétaire général de l'Union des Populations du Cameroun.

Se prononce contre la pratique de cette politique inspirée par M. le Ministre AUJOULAT avec la complicité de l'autorité chargée de l'administration de notre territoire, lesquels profitant de leur position, ont contraint nos élus bornés à signer une pétition à vous adressée, qui va à l'encontre de leurs propres intérêts et de ceux de la masse qui les a élus.

Considérant que le statut juridique de l'ATCAM détermine nettement les attributions de cette assemblée, en matières économiques, financières et sociales et non en matières politiques;

Considérant également sur ce même point que les embres de l'ATCAM ne sont investis d'aucun mandat des populations pour les représenter et discuter en leur nom sur des questions d'ordre politique;

Considérant que les membres de l'ATCAM, imbus de la doctrine colonialiste, se lient intimement avec l'Administration qui leur accorde de nombreuses faveurs : prêts d'argent, bourse de tourisme en France, médailles de la Légion d'Honneur, subventions, port d'armes, études de leurs enfants aux frais de l'Etat en France, etc..., tout cela pour freiner l'évolution et l'émancipation du Cameroun.

considérant que le fait de protester contre la manoeuvre de ce parti politique, constitue une oppression brutale de la libre conception de ses élus qui sont les leurs; qu'il ressort sur la base politique, que tout mouvement est investi des pouvoirs lui permettant de représenter dans n'importe quel milieu, les masses qui lui ont fait confiance ici, le Cameroun, ce serait une violation à la Charte des Nations Unies s'il advienne que dans les territoires placés sous tutelle, qu'il soit ôté à des organisations politiques ieur prestige, la liberté de pensée, la liberté d'expression, car en tout et pour tout, nul n'ignore dans le monde entier la page de critiques de nos parlementaires, en tête "DANGER AUJOULAT".

Nous savons que les évolués seuls ont voté pour le fils du peuple UN et que l'Administration, la Mission, concourent à l'abolition de l'UPC mouvement de libération nationale qu'ils surnomment "COMMUNISME" danger populaire et religieux et que nos parlementaires n'ont pas à se vanter des places qu'ils ont acquises par la ruse de leurs spécialistes, agents vecteurs de la masse arriérée de la population.

Nous vous prions d'attirer votre attention sur les faits ci-après : : :: Les renseignéments sur place; objets, requêtes remis en main à la Mission? de l'ONU de passège au Territoire constitué des comptes rendus administratifs.

dont les signataires sont les chefs et notables indigènes, serviteurs et éternels profiteurs de l'Administration, en cas de refus de signature de ces documents, sévères sanctions leur sont appliquées.

C'est nous qui avons élu ces fiers et parvenus de la liste des parlementaires Camerounais auteurs de la pétition lancée à l'encontre de la décision du service Secrétariat des Nations Unies.

Et c'est toujours nous évolués qui avons approuvé le parti UPC et éstimons voir se réaliser le but poursuivi par cet organisme dont la mission est de :

- 1°) Contrôler la marche et la bonne exécution du régime de tutelle.
- 2°) Présenter de justes revendications.
- 5°) Reprendre nos parlementaires obstinés dans leur tâche abusant ainsi du mandat que nous leur avons confié,

Et ce n'est que sur notre décision, nous électeurs camerounais évolués, que les décisions peuvent se trouver abrogées et nous proclamons à l'unenimité :

"Que la lettre de l'Assemblée Territoriale soit démentie; que seul UM NYORE à cette heure, lavé de la doctrine colonialiste est le seul fils du Peuple Camerounais capable de présenter nos aspirations auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Vive le Cameroun sous Tutelle internationale.

## LES SIGNATAIRES :

### ANSELME FOUDA

Commis des services civils et financiers Président de la Section de Yaoundé

Lu et approuvé

(signé) A. FOUDA

#### FREDERIC ESSAMA

Comptable R.G.F.T.P. Ydé Secrétaire du Comité (signé) F. ESSAMA

Pour tous les membres par délégation

signé : Esindi Jean Pierre employé de chemin de fer (signé) ESINDI IV.

NKONGSAMBA 30 OCTOBRE 1952 PRESIDENT ASSEMBLEE GENERALE NEW YORK

COMITE REGIONAL MUNGO ACCORD POPULATION OUEST CAMEROUN REJETTE SIMPLEMENT PUREMENT PROTESTATION ASSEMBLEE TERRITORIALE 24 COURANT MAL FONDEE DROIT INTERNATIONAL TUTELLE STOP DENONCE DOUALA BELL AUTEUR NEGOCIATION ACCORD TUTELLE 1946 STOP DOUALA BELLE ENVOYE GOUVERNEEMENT FRANCAIS ET NON POPULATION CAMEROUNAISE STOP AFFIRME CONFIANCE UM NYOBE ENVOYE PEUPLE OPPRIME STOP SUIVRE PETITION INDIGENE POPULATION

KINGUE ABEL KAMEN KOM DANIEL KAMZOU IUC COMITE CUEST CAMEROUN SOUS AUSPICES COMITE REGIONAL MUNGO

V.

EDEA 3 NOVEMBRE 1952.

PRESIDENT 4EME COMMISSION ONU LAKE SUCCESS FIELDSTONE 7 1100 NEW YORK
POPULATION CAMEROUNAISE PROTESTE CABLOGRAPMES ENVOYES PAR VALETS
COLONIALISTES CONTRE UM
SANAGA MARITIME